

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

**Subvention
« villages et bourgs »
Requalification du centre
bourg**

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 2
décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absente : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg.

Le projet consiste à la requalification du centre bourg par un aménagement de la place de la mairie et de l'église, la création de stationnement perméable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement qualitatif des abords de la rue du Quesnoy de la rue du château à la rue de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet (AVP) à 748 249.44 € HT soit 897 899.33€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter différentes subventions comme par exemple l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB), les Amendes de Police, l'Etat.

Il est alors demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès des différents organismes pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Subvention "Villages et bourgs" : 254 049.98 € (taux 40 % maximum sur les dépenses subventionnables).

Subvention "Villages et bourgs" bonus Nord durable : 12 702.50 €

Subvention ADVB Voirie communale : 11 571 €

Subvention Etat (30 %) 224 474.83 €

Subvention ACTes Région 15 000.00 €

Subvention Fond d'appui aux territoires innovants séniors : 40 000.00 €

Amende de police quais bus 3K1 : 3 303.76 €

Amende de police feux tricolores 2D13 : 25 000 €

Total subventions (78.33%) : 586 102.06 €

Part communale (21.67%) : 162 147.38 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 748 249.44€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de 254 049,98 € au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document permettant l'exécution de ce dossier

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

**Subvention
« villages et bourgs
Bonus nord durable »
Requalification du centre
bourg**

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 2
décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absente : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg.

Le projet consiste à la requalification du centre bourg par un aménagement de la place de la mairie et de l'église, la création de stationnement perméable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement qualitatif des abords de la rue du Quesnoy de la rue du château à la rue de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet (AVP) à 748 249.44 € HT soit 897 899.33€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter différentes subventions comme par exemple l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB), les Amendes de Police, l'Etat.

Il est alors demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès des différents organismes pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Subvention "Villages et bourgs" : 254 049.98 € (taux 40 % maximum sur les dépenses subventionnables).

Subvention "Villages et bourgs" bonus Nord durable : 12 702.50 €

Subvention ADVB Voirie communale : 11 571 €

Subvention Etat (30 %) 224 474.83 €

Subvention ACTes Région 15 000.00 €

Subvention Fond d'appui aux territoires innovants seniors : 40 000.00 €

Amende de police quais bus 3K1 : 3 303.76 €

Amende de police feux tricolores 2D13 : 25 000 €

Total subventions (78.33%) : 586 102.06 €

Part communale (21.67%) : 162 147.38 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 748 249.44€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de 12 702,50 € au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) bonus Nord durable et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document permettant l'exécution de ce dossier

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

*Subvention
« ADVB voirie
communale »
Requalification du centre
bourg*

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 2
décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absente : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg.

Le projet consiste à la requalification du centre bourg par un aménagement de la place de la mairie et de l'église, la création de stationnement perméable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement qualitatif des abords de la rue du Quesnoy de la rue du château à la rue de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet (AVP) à 748 249.44 € HT soit 897 899.33€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter différentes subventions comme par exemple l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB), les Amendes de Police, l'Etat.

Il est alors demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès des différents organismes pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Subvention "Villages et bourgs" : 254 049.98 € (taux 40 % maximum sur les dépenses subventionnables).

Subvention "Villages et bourgs" bonus Nord durable : 12 702.50 €

Subvention ADVB Voirie communale : 11 571 €

Subvention Etat (30 %) 224 474.83 €

Subvention ACTes Région 15 000.00 €

Subvention Fond d'appui aux territoires innovants seniors : 40 000.00 €

Amende de police quais bus 3K1 : 3 303.76 €

Amende de police feux tricolores 2D13 : 25 000 €

Total subventions (78.33%) : 586 102.06 €

Part communale (21.67%) : 162 147.38 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 748 249.44€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de 11 571 € au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) voirie communale et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document permettant l'exécution de ce dossier

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

Subvention
« Etat DSIL, DETR,
FNADT »
Requalification du centre
bourg

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 2
décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absente : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg.

Le projet consiste à la requalification du centre bourg par un aménagement de la place de la mairie et de l'église, la création de stationnement perméable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement qualitatif des abords de la rue du Quesnoy de la rue du château à la rue de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet (AVP) à 748 249.44 € HT soit 897 899.33€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter différentes subventions comme par exemple l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB), les Amendes de Police, l'Etat.

Il est alors demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès des différents organismes pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Subvention "Villages et bourgs" : 254 049.98 € (taux 40 % maximum sur les dépenses subventionnables).

Subvention "Villages et bourgs" bonus Nord durable : 12 702.50 €

Subvention ADVB Voirie communale : 11 571 €

Subvention Etat (30 %) (DSIL DETR FNADT) 224 474.83 €

Subvention ACTes Région 15 000.00 €

Subvention Fond d'appui aux territoires innovants seniors : 40 000.00 €

Amende de police quais bus 3K1 : 3 303.76 €

Amende de police feux tricolores 2D13 : 25 000 €

Total subventions (78.33%) : 586 102.06 €

Part communale (21.67%) : 162 147.38 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 748 249.44€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat (DETR, DSIL, FNADT) de 224 474,83 € et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document permettant l'exécution de ce dossier

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

**Subvention
« ACTes Région »
Requalification du centre
bourg**

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 2
décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absente : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg.

Le projet consiste à la requalification du centre bourg par un aménagement de la place de la mairie et de l'église, la création de stationnement perméable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement qualitatif des abords de la rue du Quesnoy de la rue du château à la rue de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet (AVP) à 748 249.44 € HT soit 897 899.33€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter différentes subventions comme par exemple l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB), les Amendes de Police, l'Etat.

Il est alors demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès des différents organismes pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Subvention "Villages et bourgs" : 254 049.98 € (taux 40 % maximum sur les dépenses subventionnables).

Subvention "Villages et bourgs" bonus Nord durable : 12 702.50 €

Subvention ADVB Voirie communale : 11 571 €

Subvention Etat (30 %) (DSIL DETR FNADT) 224 474.83 €

Subvention ACTes Région 15 000.00 €

Subvention Fond d'appui aux territoires innovants seniors : 40 000.00 €

Amende de police quais bus 3K1 : 3 303.76 €

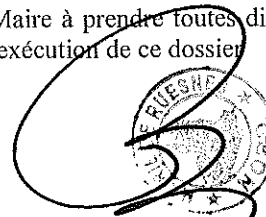
Amende de police feux tricolores 2D13 : 25 000 €

Total subventions (78.33%) : 586 102.06 €

Part communale (21.67%) : 162 147.38 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 748 249.44€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention ACTes Région de 15 000 € et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document permettant l'exécution de ce dossier



Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

Subvention
« Fond d'appui aux
territoires innovants
séniors »
Requalification du centre
bourg

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 2
décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absente : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg.

Le projet consiste à la requalification du centre bourg par un aménagement de la place de la mairie et de l'église, la création de stationnement perméable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement qualitatif des abords de la rue du Quesnoy de la rue du château à la rue de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet (AVP) à 748 249.44 € HT soit 897 899.33€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter différentes subventions comme par exemple l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB), les Amendes de Police, l'Etat.

Il est alors demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès des différents organismes pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Subvention "Villages et bourgs" : 254 049.98 € (taux 40 % maximum sur les dépenses subventionnables).

Subvention "Villages et bourgs" bonus Nord durable : 12 702.50 €

Subvention ADVB Voirie communale : 11 571 €

Subvention Etat (30 %) (DSIL DETR FNADT) 224 474.83 €

Subvention ACTes Région 15 000.00 €

Subvention Fond d'appui aux territoires innovants séniors : 40 000.00 €

Amende de police quais bus 3K1 : 3 303.76 €

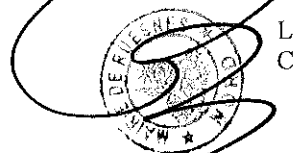
Amende de police feux tricolores 2D13 : 25 000 €

Total subventions (78.33%) : 586 102.06 €

Part communale (21.67%) : 162 147.38 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 748 249.44€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Fond d'appui aux territoires innovants séniors de 40 000 € et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document permettant l'exécution de ce dossier



Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

**EXTRAIT DU
REGISTRE**

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

**Subvention
« Amende de police quai
bus 3K1 »
Requalification du centre
bourg**

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 2
décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absente : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg.

Le projet consiste à la requalification du centre bourg par un aménagement de la place de la mairie et de l'église, la création de stationnement perméable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement qualitatif des abords de la rue du Quesnoy de la rue du château à la rue de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet (AVP) à 748 249.44 € HT soit 897 899.33€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter différentes subventions comme par exemple l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB), les Amendes de Police, l'Etat.

Il est alors demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès des différents organismes pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Subvention "Villages et bourgs" : 254 049.98 € (taux 40 % maximum sur les dépenses subventionnables).

Subvention "Villages et bourgs" bonus Nord durable : 12 702.50 €

Subvention ADVB Voirie communale : 11 571 €

Subvention Etat (30 %) (DSIL DETR FNADT) 224 474.83 €

Subvention ACTes Région 15 000.00 €

Subvention Fond d'appui aux territoires innovants seniors : 40 000.00 €

Amende de police quai bus 3K1 : 3 303.76 €

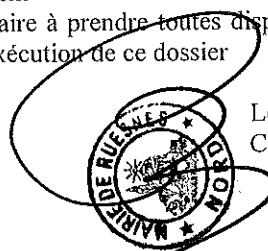
Amende de police feux tricolores 2D13 : 25 000 €

Total subventions (78.33%) : 586 102.06 €

Part communale (21.67%) : 162 147.38 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 748 249.44€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Amendes de police quai bus 3K1 de 3 303.76 € et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document permettant l'exécution de ce dossier



Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

Subvention
« Amende de police feux
tricolores 2D13 »
Requalification du centre
bourg

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 2
décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents : BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absente : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg.

Le projet consiste à la requalification du centre bourg par un aménagement de la place de la mairie et de l'église, la création de stationnement perméable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement qualitatif des abords de la rue du Quesnoy de la rue du château à la rue de l'église.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet (AVP) à 748 249.44 € HT soit 897 899.33€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter différentes subventions comme par exemple l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB), les Amendes de Police, l'Etat.

Il est alors demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès des différents organismes pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Subvention "Villages et bourgs" : 254 049.98 € (taux 40 % maximum sur les dépenses subventionnables).

Subvention "Villages et bourgs" bonus Nord durable : 12 702.50 €

Subvention ADVB Voirie communale : 11 571 €

Subvention Etat (30 %) (DSIL DETR FNADT) 224 474.83 €

Subvention ACTes Région 15 000.00 €

Subvention Fond d'appui aux territoires innovants séniors : 40 000.00 €

Amende de police quai bus 3K1 : 3 303.76 €

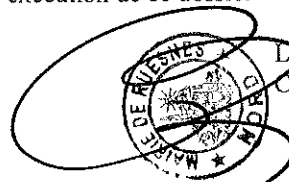
Amende de police feux tricolores 2D13 : 25 000 €

Total subventions (78.33%) : 586 102.06 €

Part communale (21.67%) : 162 147.38 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 748 249.44€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Amende de police feux tricolores 2D13 de 25 000 € et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document permettant l'exécution de ce dossier



Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

Vote des taux
d'imposition

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article
L. 121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie, le 2 décembre
2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absent : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2024.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir comme en 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,12%
Taux communal 9,83 % + taux départemental : 19,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
27,96 % multiplié par un coefficient de 1,0485 relatif à la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties depuis 2011 soit 29,32 %

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du Maire.

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.



Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023

EXTRAIT DU
REGISTRE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
AVESNES

COMMUNE
DE
RUESNES

OBJET :

*Mise à disposition
du terrain nécessaire à la
mise en place d'un point
d'apport volontaire en
verre
au profit de la CCPM par
la commune de Ruesnes*

Convocation du
24 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 1

Conformément à l'article
L. 121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie, le 2 décembre
2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois le 2 décembre à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis – SCHMIDT Nicolas - SARACINO Justine - SERPILLON Irénée

Absent : LEPEZ Lucie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

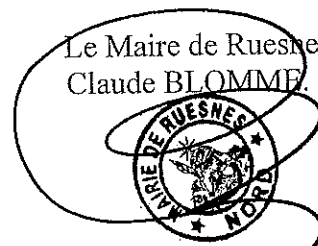
Considérant que la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » est une compétence obligatoire de la Communauté de communes.

Que dans le cadre de l'exercice de sa compétence, la Communauté de communes va mettre en place des points d'apports volontaires pour la collecte du verre.

Que ces points d'apports volontaires seront implantés sur des terrains mis à disposition par les communes.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commune mette à disposition de la CCPM un emplacement route de Sepmeries à côté du terrain de sport pour l'implantation de deux points d'apports volontaires pour la collecte du verre et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.



Fait et délibéré le 2 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 2 décembre 2023
- De la publication le 2 décembre 2023